

Arrêté du Maire

**A adresser par le Maire aux
propriétaires n'ayant pas effectué
le nettoyage de leur parcelle non construite
après mise en demeure**

, le [31 j après RAR n°2]

Le maire,

VU l'article L2213-25 du Code général des collectivités territoriales ;
VU le courrier RAR de mise en demeure accusé réception le [date réception RAR lettre
2] ;

VU le constat du [date du constat de terrain après mise en demeure] de non réalisation
des travaux de remise en état ;

VU les travaux à réaliser listés à l'annexe I [liste des travaux et des coûts] ;

CONSIDERANT que [nom du propriétaire] est propriétaire de la parcelle (identification
du lieu) ;

ARRETE

Article 1er

[nom du propriétaire] est responsable du nettoyage et de l'entretien pour des motifs
d'environnement de la parcelle (identification du lieu). Les travaux indispensables de nettoyage
listés à l'annexe I seront réalisés d'office à ses frais.

Article 2

La commune prendra à sa charge le paiement de la facture correspondante. Le
percepteur de [situation] procédera au recouvrement de cette somme comme en matière de
créances de l'État étrangères à l'impôt et au domaine.

Etc... formules habituelles.

Le Maire